



CHARTRE DU BÉNÉVOLE DE L'EHF EURO FÉMININ DE HANDBALL 2018



L'EHF (Fédération Européenne de Handball) a attribué l'organisation de l'EHF EURO Féminin de Handball 2018 à la France. La FFHandball (Fédération Française de Handball) a créé l'association Comité d'Organisation (CO) France Handball pour assurer l'organisation de cet événement.

La présente chartre a pour objet de définir les engagements réciproques entre le CO France Handball et les bénévoles de l'EHF EURO Féminin de Handball 2018.

Article 1 : Définition

Le bénévole est un membre de l'organisation de l'EHF EURO Féminin de Handball 2018. Il s'engage librement et sans rémunération, à occuper des missions prédéfinies qu'il accepte.

Article 2 : Engagements du CO France Handball

Le CO France Handball s'engage à :

- Accueillir et considérer le bénévole comme un membre à part entière de l'organisation ;
- Mettre à disposition une personne spécifique pour la gestion des bénévoles, qui sera à l'écoute des questions et des demandes, et qui y répondra ;
- Organiser avec des responsables de l'organisation (chefs de secteurs) une formation nécessaire au bénévole pour mener à bien sa mission ;
- Remettre au bénévole une tenue qu'il pourra conserver à la fin de l'événement ;
- Prendre en charge les repas du bénévole pendant sa mission selon les modalités définies par le CO France Handball ;
- Souscrire un contrat d'assurance couvrant les risques d'accident pendant toute la durée d'exécution de sa mission (accident subi ou causé par le bénévole) ;





- Organiser des moments de partage et d'échange entre les différentes équipes et l'organisation, le tout dans une ambiance conviviale.

Article 3 : Engagements du bénévole

Le bénévole s'engage à :

- Participer aux formations organisées par le CO France Handball à destination des bénévoles en amont de l'événement (sur une durée variable), formations qui sont nécessaires pour mener à bien les missions confiées ;
- Accomplir la (les) mission(s) qui lui est (sont) confiée(s) avec application, sérieux, loyauté et discrétion ;
- Respecter l'organisation et le fonctionnement du CO France Handball ;
- Collaborer dans un esprit de compréhension mutuelle avec les autres membres de l'organisation ;
- Respecter les horaires donnés par le responsable du secteur où il est affecté ;
- Respecter les règles édictées concernant les accréditations, qui sont un titre de travail sur le lieu de l'événement, et non un accès pour voir les matchs ;
- Ne pas donner ou revendre les titres d'accès qui lui seraient distribués (ex : accréditation) ;
- S'inscrire sur la durée de l'événement une fois sa sélection validée, ou informer le responsable des bénévoles en cas de renoncement avant ou pendant l'EHF EURO Féminin de Handball 2018 ;
- Ne se livrer à aucune forme de spéculation ou de pari, directement ou indirectement, en rapport avec l'événement, par lui-même ou par personne interposée, que ce soit en France ou à l'étranger, par quelque mode que ce soit, notamment électronique afin de préserver l'intégrité sportive de la compétition ;
- Ne divulguer aucune information relative à la situation (et l'état de santé) d'un joueur, d'une équipe ou de la compétition, qui serait portée à sa connaissance, aux fins de spéculation et de pari.

Article 4 : Sécurité

Le bénévole s'engage à respecter les règles de sécurité, d'hygiène, et les règlements intérieurs sur les lieux d'exercice de sa mission. Il veillera notamment à ne pas introduire d'objet ou produit dangereux par nature ou par destination dans l'enceinte des stades et sites officiels.

Article 5 : Environnement

Le CO France Handball se mobilise pour construire un événement durable et souhaite limiter au maximum les impacts environnementaux (effet de serre, production de déchets, etc.) de la compétition dans le cadre de la politique RSE mise en place lors de l'événement.

Le CO France Handball s'engage à apporter aux bénévoles les éléments d'information nécessaires, notamment à travers les communications internes et les formations générales, pour adopter des comportements respectueux de l'environnement et permettre aux bénévoles d'informer et d'orienter au mieux leurs publics vers les bons gestes environnementaux.

Le bénévole s'engage à adopter ces conduites et à les partager dans le cadre de l'organisation de la compétition.

Article 6 : Droit à l'image

En signant la présente charte, le bénévole autorise le CO France Handball à exploiter la (les) photographie(s) ou image(s) vidéo(s) le représentant, réalisées à l'occasion de ses activités bénévoles de l'EHF EURO Féminin de Handball 2018, sous toutes ses formes, et par tous





procédés techniques, aux fins d'illustration, décoration, promotion, publicité, des activités, produits ou services du CO France Handball, de la FFHandball, de l'EHF et de toute association, ou société qui leur seraient contractuellement liées, pour le monde entier, et ce jusqu'au 31 décembre 2019.

Le CO France Handball aura la possibilité de reproduire et représenter la photographie dans le cadre de ses documents promotionnels et/ou commerciaux, sur tout support connu ou inconnu à ce jour.

Le bénévole reconnaît et accepte qu'il ne puisse en aucun cas prétendre à une rémunération quant à la diffusion de son image.

Le CO France Handball s'engage à respecter le droit au respect de l'image, de la vie privée et de la dignité du bénévole, à ne pas employer, sauf accord exprès du bénévole, son nom, et à ne pas associer aux photographies une légende communiquant des informations susceptibles de le rendre identifiable ou de rendre identifiable sa famille, selon les conditions décrites aux alinéas 1 et 2 du présent article.

Article 7 : Droits personnels

Vous êtes sur le point de soumettre des données personnelles au CO France Handball et donc à la FFHandball et l'EHF par le biais d'un formulaire de candidature en ligne sur ce site.

Ces données seront utilisées aux fins suivantes :

- dans le cadre du processus de sélection des bénévoles, pour évaluer vos qualifications et votre expérience personnelle, et pour déterminer si vous remplissez les exigences spécifiques à une mission en qualité de bénévole lors de l'EHF EURO Féminin de Handball 2018 ;
- dans le cadre du processus d'accréditation, si vous êtes ensuite engagé(e) en qualité de bénévole. Dans ce cadre précis, vos informations pourront être transmises aux services de l'État pour des raisons liées à la sécurité de l'événement selon l'article « Art. R. 211-34. – L'organisateur informe par tout moyen permettant de conserver la copie de cette information la personne concernée de la demande d'avis formulée auprès de l'autorité administrative, et lui indique que, dans ce cadre, elle fait l'objet d'une enquête administrative conformément aux dispositions de l'article L. 211-11-1 du présent code. « Lorsque l'organisateur refuse l'accès à une personne sur le fondement de l'avis qu'il a reçu, il informe la personne concernée ».

Vous comprenez et prenez acte du fait que vos données personnelles sont traitées avec le plus grand soin et la plus grande confidentialité par les 3 entités mentionnées ci-dessus, et qu'elles sont enregistrées dans une base de données sécurisée détenue par le CO France Handball.

Vous acceptez que la candidature que vous soumettez sur le site dédié au recrutement des bénévoles sera accessible au CO France Handball, la FFHandball et l'EHF. Vous comprenez que cette candidature en ligne ne constitue pas ni ne garantit un engagement en qualité de bénévole et ne vous confère aucun droit de quelque nature que ce soit dans ce cadre.

